

ENGLISH

Assisted Voluntary Return and Reintegration (AVRR) from Malta

If you wish to voluntarily return to your country of origin, the International Organization for Migration (IOM) can help you under the project Assisted Voluntary Return and Reintegration in the Country of Origin – RESTART VI.

HOW CAN IOM HELP ME?

IOM will assist you with the following:

- Information and individual counselling on AVRR
- Specialized assistance and referrals if you are in a situation of vulnerability (including: health-related needs, unaccompanied migrant children, survivors of violence, exploitation and abuse, among others)
- Facilitating the issuance of travel documents
- Travel arrangements and purchase of flight tickets
- Pre-departure information and assistance
- Departure assistance at the airport
- Medical/operational escorts, if needed; transit assistance; reception assistance and onward travel to final destination, if needed, in your country of origin
- Upon assessing your application and your individual situation, the Maltese Ministry for Home Affairs, National Security and Law Enforcement will confirm if you are eligible for reintegration assistance. If so, it is up to you to decide which assistance package to opt for:
 - In-cash support of EUR 2,000, if you have not yet received a decision in relation to your application for asylum from the International Protection Agency, if you enjoy protection in Malta, or if you have not applied for asylum; or EUR 1,500 if you did not qualify for international protection

OR

- Reintegration assistance of EUR 4,000, including pre-departure cash allowance of EUR 200 and in-kind reintegration assistance of EUR 3,800 in your country of origin. In this case, IOM will provide you with pre-departure and post-return reintegration counselling and will support you with the implementation of your reintegration plan.

CAN I APPLY?

Participation in the project is open to third-country (non-European Union) nationals currently residing in the State Reception Centres and in the community in Malta who wish to voluntarily return to their country of origin. The Maltese Ministry for Home Affairs, National Security and Law Enforcement will assess your application and your individual situation and will confirm if you are eligible for assistance under the project, including reintegration assistance.

AVRR is VOLUNTARY – you can decide, at any time of the process, to withdraw your AVRR application.

HOW DOES IT WORK?

1. Contact IOM to discuss your situation and needs. IOM staff will provide you with detailed information about AVRR and will explain to you the procedures.
2. If you are residing in an Open or Closed Reception Centre, you can also ask staff of Detention Services or the Agency for the Welfare of Asylum Seekers to assist you in contacting IOM.
3. Make your decision: if you decide to return to your country of origin, apply for AVRR. IOM staff will help you fill in the necessary forms.
4. IOM will be in contact with you regarding further arrangements, will share with you updates and will guide you through all the stages of the process.

Please note: Due to the COVID-19 pandemic, your return arrangements could be impacted by movement limitations and travel restrictions. IOM will be in touch with you and update you on the COVID-19 related restrictions and measures applicable in Malta, countries of transit, as well as in your country of origin.

HOW CAN I REGISTER?

You can contact IOM by phone or visit our office during opening hours to arrange an appointment. IOM's assistance is free of charge – all related costs are covered by the project. Meetings with IOM are private and confidential. Cultural mediation services can be arranged, as needed.

FRENCH

Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) de Malte

Si vous souhaitez volontairement retourner dans votre pays d'origine, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) peut vous aider grâce au projet Aide au retour volontaire et à la réintégration dans le pays d'origine (AVRR) – NOUVEAU DÉPART VI.

COMMENT L'OIM PEUT-ELLE M'AIDER ?

OIM vous aidera de la manière suivante :

- Information et conseil individuel à propos de l'AVRR
- Aide spécialisée et des recommandations si vous êtes dans une situation de vulnérabilité (y compris : les besoins liés à la santé, les enfants migrants non accompagnés, les victimes de violence, d'exploitation et d'abus, entre autres)
- Faciliter la délivrance de documents de voyage
- Préparatifs de voyage et achat de billets d'avion
- Informations et assistance avant le départ
- Assistance au départ à l'aéroport
- Escortes médicales / opérationnelles, si nécessaire ; aide en transit ; assistance d'accueil et de voyage vers la destination finale, si nécessaire, dans votre pays d'origine
- Lors de l'évaluation de votre demande et votre situation personnelle, le Ministère maltais de l'intérieur, de la sécurité nationale et du respect des lois confirmera si vous êtes éligible à l'aide de réintégration. Si c'est le cas, c'est à vous de décider quel forfait d'aide vous choisissez :
 - une aide en espèces de 2 000 EUR, si vous n'avez pas encore reçu de décision en ce qui concerne votre demande d'asile de l'Agence de protection Internationale, si vous jouissez d'une protection à Malte, ou si vous n'avez pas demandé l'asile ; ou 1 500 EUR si vous n'êtes pas éligible à la protection internationale

OU

- une aide à la réintégration de 4 000 EUR, comprenant une allocation en espèces avant le départ de 200 EUR et une aide à la réintégration en nature de 3 800 EUR dans votre pays d'origine. Dans ce cas, l'OIM vous fournira une aide psychologique de réintégration avant le départ et après le retour et vous aidera avec la mise en œuvre de votre plan de réintégration.

PIUS-JE POSTULER ?

La participation au projet est ouverte à des ressortissants de pays tiers (hors Union européenne) résidant actuellement dans les centres d'accueil de l'État et dans la communauté à Malte qui souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine. Le Ministère maltais de l'intérieur, de la sécurité nationale et du respect des lois évaluera votre demande et votre situation individuelle et confirmera si vous êtes éligible à une aide en vertu du projet, y compris une aide à la réintégration.

L'AVRR est VOLONTAIRE – vous pouvez décider, à tout moment de la procédure, de retirer votre demande de l'AVRR.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

1. Contactez l'OIM pour discuter de votre situation et de vos besoins. Le personnel d'OIM vous fournira des informations détaillées sur l'AVRR et vous expliquera les procédures.
2. Si vous êtes résidant dans un Centre d'accueil ouvert ou fermé, vous pouvez également demander au personnel des Centres d'accueil ou à l'Agence pour la prise en charge des demandeurs d'asile de vous aider à contacter l'OIM.
3. Prenez votre décision : si vous décidez de retourner dans votre pays d'origine, faites une demande d'AVRR. Le personnel d'OIM vous aidera à remplir les formulaires nécessaires.
4. L'OIM restera en contact avec vous pour arranger les dispositifs ultérieurs, vous partagera les mises à jour et vous guidera à travers toutes les étapes de la procédure.

Remarque : En raison de la pandémie de COVID-19, vos conditions de retour pourraient être affectées par les limitations de mouvement et les restrictions de voyage. L'OIM restera en contact avec vous et vous actualisera les restrictions liées au Covid-19 et les mesures applicables à Malte, dans les pays de transit, ainsi que dans votre pays d'origine.

COMMENT PUIS-JE M'INSCRIRE ?

Vous pouvez contacter l'OIM par téléphone ou visiter notre bureau pendant les heures d'ouverture pour convenir d'un rendez-vous. L'aide de l'OIM est gratuite - tous les coûts connexes sont couverts par le projet. Les réunions avec l'OIM sont privées et confidentielles. Des services de médiation culturelle peuvent être organisés, si besoin.



Assisted Voluntary Return and Reintegration (AVRR) from Malta



Asylum, Migration and Integration Fund 2014 – 2020

This project is part-financed by the European Union
Co-financing rate: 75% EU Funds 25% Beneficiary Funds

Sustainable Management of Migration Flows



Assisted Voluntary Return and Reintegration (AVRR) from Malta.

Information in:

English / French / Somali / Arabic / Amharic

IOM Malta

12, Antonio Agius street, Floriana FRN 1135, Malta

Opening hours: Monday (15:00 – 17:00); Wednesday (15:00 – 17:00); Friday (10:00 – 12:00)

Tel: +356 2790 0050; direct: +356 7937 4613

E-mail: iommalta@iom.int

Web: <https://malta.iom.int/>

